
CABINET

ARRETE N°2019- 397 /MINEFID/CAB
portant adoption des spécifications
techniques standard des prestations
d'entretien/nettoyage des bâtiments
administratifs et des autres services
connexes.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-0139/PRES/PM/SEC du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- Vu** le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu** le décret n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique ;
- Vu** le décret n°2015-1260/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2015 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique ;
- Vu** le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- Sur** proposition de l'Autorité de régulation de la commande publique ;

VISA CF n°00948



Le Directeur
Général
du Contrôle des Marchés publics et des
Marchés de Développement
Burkina Faso

med / 09/09/2019

ARRETE

Article 1 : Sont adoptées les spécifications techniques standard des prestations d'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs et des autres services connexes.

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de l'économie, des finances et du développement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16/09/2019



Lassané KABORE
Chevalier de l'Ordre National

Annexe :

- spécifications techniques standard des prestations de nettoyage des bâtiments administratifs ;
- deux formulaires de bordereau des prix adaptés.

ANNEXES

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES STANDARD
DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN/NETTOYAGE
DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS
ET DES SERVICES CONNEXES**

Sommaire

I. Dispositions générales	4
II. Spécifications techniques prestations d'entretien/nettoyage	6
II.1 Consistance des prestations d'entretien/nettoyage et périodicité de traitement	6
II.1.1 Dans les immeubles à niveaux à usage de bureaux ou de logement	6
II.1.2 Dans les Villa (tout bâtiment qui n'est pas à niveau) à usage de bureaux ou de logements	12
II.1.3 Dans les locaux pour archive	17
II.1.4 Dans les bâtiments administratifs à usage technique : bâtiments en milieu de soin et autres.....	18
II.2 Personnel et matériel	25
II.2.1 Personnel requis pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs toutes les catégories confondues	25
II.2.2 Matériel requis pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs toutes les catégories confondues	30
II.3 Produits pour entretien/nettoyage, toutes les catégories de bâtiments administratifs confondues	32
II.3.1 Produits requis pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs autres que les bâtiments en milieu de soins	32
II.3.2 Produits requis pour l'entretien/nettoyage en milieu de soins	33
II.4 Consommables pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs	34
II.4.1 Consommables pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs autres qu'en milieu de soins.....	34
II.4.2 Consommables pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs en milieu de soins et dans les laboratoires.....	35
II.5 Horaires des prestations	36
II.6 Dispositions particulières	36

I- DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : La présente annexe définit les spécifications techniques standard des prestations d'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs et des autres services connexes. Les prestations comprennent :

- l'entretien/nettoyage de bâtiments administratifs à savoir les locaux, les cours et les espaces verts ;
- la vidange et le curage de caniveaux, de fosses, de puits perdus et de regards de visite et le débouchage de canalisations;
- la lutte contre les insectes, les reptiles et autres nuisibles ;
- la gestion des déchets biomédicaux.

Lorsque la consistance des prestations le permet, chaque type de prestation fait l'objet d'un lot à part entière.

Article 2: Le prestataire facture sa prestation par unité de mesure des tâches qui lui sont confiées. Il tient compte de l'ensemble de ses charges pour la détermination de ses prix unitaires. Toutefois, les frais de fourniture d'eau et d'électricité sont à la charge de l'Administration.

Article 3 : L'autorité contractante apprécie le sérieux des offres sur la base de la formule de détermination de l'offre anormalement basse ou élevée. Il ne fait en aucun cas référence aux sous détails des prix.

Article 4: Tout titulaire d'un marché public d'entretien/nettoyage est tenu de respecter les principes d'entretien suivants :

- nettoyage du haut vers le bas,
- nettoyage de l'intérieur vers l'extérieur,
- nettoyage du plus propre vers le plus sale.

Les prestataires qui interviennent pour l'entretien/nettoyage en milieu de soins sont tenus de respecter les spécifications techniques particulières définies à cet effet.

Article 5: Le matériel utilisé pour l'entretien des locaux doit être distinct de celui utilisé pour l'entretien des sanitaires. A cet effet, le prestataire veille d'une part, à ce que la distinction soit claire et d'autre part, à ce que la gestion dudit matériel soit séparée.

Article 6: Le prestataire est tenu d'utiliser des produits d'entretien/nettoyage homologués et de respecter les prescriptions d'utilisation du fabricant.

L'utilisation des produits de fabrication artisanale tel que le savon liquide ou savon boule est admise. Cependant pour des raisons d'incompatibilité, de toxicité ou d'inactivation, il est interdit de fabriquer les détergent-désinfectants de façon artisanale notamment en mélangeant du savon liquide et l'eau de Javel .

En tout état de cause, le titulaire d'un marché public d'entretien/nettoyage est tenu de présenter à l'autorité contractante les fiches techniques des différents produits chimiques proposés dans l'offre, avant le début de l'exécution.

Article 7 : L'autorité contractante aménage un site pour l'entreposage des déchets avant leur traitement ou enlèvement. Toutefois, la disponibilisation des bacs à ordures est à la charge du prestataire.

Article 8 : Les services techniques de l'autorité contractante veillent au respect des règles d'hygiène par le prestataire.

Des contrôles inopinés sont effectués et tous les manquements à l'hygiène ou à propreté constatés sont portés à la connaissance du prestataire par écrit. Ce dernier est tenu de les corriger dans un délai de deux (2) semaines sous peine de mises en demeure et de résiliation du contrat.

Des rencontres périodiques sont tenues entre le prestataire et les structures techniques de l'autorité contractante pour échanger sur les modalités d'amélioration de la qualité des prestations.

II- SPECIFICATIONS TECHNIQUES STANDARD DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN/NETTOYAGE

II.1- Consistance des prestations d'entretien/nettoyage et périodicité de traitement

II.1.1- Dans les immeubles à niveaux à usage de bureaux ou de logement

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation			Unité physique	Quantité ¹	Site ou lieux où les Services doivent être prestés	Périodicité de réalisation de la prestation des Services	
		Tâches à effectuer		Contenu de la tâche					
Entretien/nettoyage des locaux	<i>[Insérer le numéro du Service]</i>	<i>[L'Autorité contractante fait son choix en cochant les services concernés pour son dossier]</i>		<i>A cocher</i>	<i>[L'autorité contractante décrit s'il y a lieu le contenu de la tâche]</i>	<i>[Unité de mesure]</i>	<i>[L'autorité contractante précise les quantités]</i>	<i>[L'autorité contractante précise le lieu de réalisation du service]</i>	<i>[L'autorité contractante indique la périodicité de réalisation du service]</i>
	1	Balayage, dépoussiérage des sols y compris ceux des couloirs et les escaliers			M ²				
	2	Lessivage, rinçage des sols			M ²				
	3	Dépoussiérage et nettoyage des meubles, des ouvertures, des étagères, des placards, des luminaires, des fenêtres et autres			U				
	4	Dépoussiérage et nettoyage des plafonds des bâtiments et autres			M ²				

¹ Si applicable.

² L'autorité contractante précise dans le DAO les équipements qui ne sont pas concernés par la prestation.

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ¹	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâches à effectuer						
	5	Dépoussiérage et nettoyage des murs intérieurs			M ²			
	6	Lavage des murs extérieurs carrelés des bâtiments			M ²			
	7	Dépoussiérage des murs extérieurs non carrelés des bâtiments			M ²			
	8	Dépoussiérage de matériels et équipements ²			U			
	9	Dépoussiérage des moquettes			M ²			
	10	Démontage et montage des rideaux			U			
	11	Lavage des rideaux			M ²			
	12	Lavage des moquettes			M ²			
	13	Nettoyage des vitres			M ²			
	14	Nettoyage des brasseurs d'air et extérieur de climatiseurs			U			
	15	Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires			U			
	16	Nettoyage des ascenseurs			U			

² L'autorité contractante précise dans le DAO les équipements qui ne sont pas concernés par la prestation.

Type de prestation	Désignation			Unité physique	Quantité ¹	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
	N° d'ordre du service	Tâches à effectuer	Contenu de la tâche				
	17	Désinfection des poubelles		U			
	18	Evacuation des ordures des bureaux ou des logements		F			
	19	Enlèvement et traitement des ordures menagères		F			
Entretien/nettoyage des cours	20	Entretien de la cour (balayage, désherbage)		M ²			
	21	Balayage des caniveaux ouverts		M ²			
	22	Dépoussiérage et nettoyage des hall, hangars		M ²			
	23	Dépoussiérage et nettoyage des poteaux		U			
	24	Nettoyage des toitures (enlèvement des feuilles mortes)		F			
	25	Entretien des latrines extérieures		U			
Entretien/nettoyage des espaces	26	Arrosage de pelouse		M ²			
	27	Arrosage de plantes ornementales		Ml			
	28	Arrosage d'arbres et de plantes ornementale		U			
	29	Désherbage		M ²			

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ¹	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâches à effectuer						
verts	30	Nettoyage du jardin			M ²			
	31	Binage des sols			M ²			
	32	Tonte de pelouse			M ²			
	33	Taille/élagage des arbres			U			
	34	Taille des plantes ornementales			U			
	35	Taille des plantes ornementales			Ml			
	36	Amendements nécessaires aux sols par apports de fertilisants (engrais, fumier,...)			M ²			
	37	Repiquage des surfaces dégradées et remplacement des plantes défailantes			M ²			
	38	Traitement phytosanitaires des surfaces et des essences plantées			F			
	39	Protection des espaces verts	<i>L'AC fait son choix en cochant</i>			Ml		
	A l'aide de haies vives		<input type="checkbox"/>					
	A l'aide de haies barbelées		<input type="checkbox"/>					
		A l'aide de grilles	<input type="checkbox"/>					
Vidange, curage, déboucha	40	Prétraitement des boues de vidange			U			
	41	Vidange des fosses			M ³			
	42	Vidange des puits perdus			M ³			

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation			Unité physique	Quantité ¹	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâches à effectuer	Contenu de la tâche					
Vidange des fosses, puits perdus et regards de visite	43	Vidange des bacs dégraisseurs			M ³			
	44	Débouchage des canalisations			U			
	45	Curage des caniveaux			M ³			
	46	Curage des fosses			M ³			
	47	Curage des regards et enlèvement des déchets issus du curage			M ³			
	48	Entretien de puits perdus ³			F			
	49	Entretien des bassins			F			
	50	Vidange des silos à boues			M ³			
Lutte les insectes, les reptiles et autres nuisibles	51	Traitement contre les rats et souris			U			
	52	Traitement contre les termites			U			
	53	Traitement contre les cafards			U			
	54	Traitement contre les fourmis			U			
	55	Traitement contre les moustiques, mouches, etc.			U			
	56	Traitement contre les reptiles (serpent, gecko, salamandre lézard)			U			

³ L'autorité contractante précise ce qu'il entend par entretien de puits perdus

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ¹	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâches à effectuer						
	57	Traitement contre les chauves-souris			U			
	58	Traitement contre les abeilles			U			
	59	Traitement contre les poux, les puces, et les sarcoptes			U			

N.B :

- Le prestataire préparera son offre sur la base des périodicités précisées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que l'administration se réserve le droit, si les circonstances l'obligent de modifier cette périodicité.

- **Légende :**

- ✓ F : forfait ;
- ✓ M² : mètre carré ;
- ✓ M³ : mètre cube ;
- ✓ Ml : mètre linéaire ;
- ✓ U : unité.

II.1.2- Dans les Villa (tout bâtiment qui n'est pas à niveau) à usage de bureaux ou de logements

Type de prestation	Désignation			Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁴	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Délai de réalisation de la prestation Services	
	N° d'ordre du service	Tâches à effectuer							
Entretien / nettoyage des locaux		<i>[Insérer le numéro du Service]</i>	<i>[L'Autorité contractante fait son choix en cochant les services concernés pour son dossier]</i>	<i>A cocher</i>	<i>L'autorité contractante décrit s'il y a lieu, le contenu de la tâche</i>	<i>[Unité de mesure]</i>	<i>[Insérer la quantité]</i>	<i>[Lieu de réalisation du service]</i>	<i>[Indiquer la périodicité réalisation service]</i>
	1		Balayage, dépoussiérage des sols			M ²			
	2		Lessivage, rinçage des sols			M ²			
	3		Dépoussiérage et nettoyage des meubles, des ouvertures, des étagères, des placards, des luminaires, des fenêtres et autres			U			
	4		Dépoussiérage et nettoyage des plafonds des bâtiments et autres			M ²			
	5		Dépoussiérage et nettoyage des murs intérieurs			M ²			

⁴ Si applicable.

Type de prestation	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁴	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Délai de réalisation de la prestation des Services
	N° d'ordre du service	Tâches à effectuer					
	7	Lavage des murs extérieurs carrelés des bâtiments		M ²			
	8	Dépoussiérage des murs extérieurs non carrelés des bâtiments		M ²			
	9	Dépoussiérage de matériels et équipements de bureau ou de logement		U			
	10	Dépoussiérage des moquettes		M ²			
	11	Démontage et montage des rideaux		U			
	12	Lavage des rideaux		M ²			
	13	Lavage des moquettes		M ²			
	14	Nettoyage des vitres		M ²			
	15	Nettoyage des brasseurs d'air et climatiseurs		U			
	16	Nettoyage et désinfection des appareils sanitaires		U			
	17	Nettoyage des couloirs intérieurs		M ²			
	18	Désinfection des poubelles		U			

		Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁴	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Délai de réalisation de la prestation des Services
Type de prestation	N° d'ordre du service	Tâches à effectuer						
	19	Evacuation des ordures des bureaux			F			
	20	Enlèvement et traitement des ordures ménagères			F			
Entretien / nettoyage des cours	21	Entretien de la cour (balayage, désherbage)			M ²			
	22	Balayage des caniveaux ouverts			M ¹			
	23	Dépoussiérage et nettoyage des Hall, hangars			M ²			
	24	Dépoussiérage et nettoyage des poteaux			U			
	25	Nettoyage des toitures (enlèvement des feuilles mortes)			F			
	26	Entretien des latrines extérieures			U			
	27	Arrosage des espaces verts (pelouse, plantes, arbres)			M ²			
	28	Désherbage			M ²			
	29	Nettoyage du jardin			M ²			
	30	Binage des sols			M ²			

Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁴	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Délai de réalisation de la prestation des Services
Type de prestation	N° d'ordre du service					
Entretien / nettoyage des espaces verts	31	Tonte de la pelouse		M ²		
	32	Taille/élagage des arbres		U		
	33	Taille des plantes ornementales		U		
	34	Taille des plantes ornementales		Ml		
	35	Amendements nécessaires aux sols par apports de fertilisants (engrais, fumier,...)		M ²		
	36	Repiquage des surfaces dégradées et remplacement des plantes défaillantes		M ²		
	37	Traitement phytosanitaires des surfaces et des essences plantées		F		
	39	Protection des espaces verts	<i>L'AC fait son choix en cochant</i> <i>A l'aide de haies vives</i> <input type="checkbox"/> <i>A l'aide de haies barbelées</i> <input type="checkbox"/> <i>A l'aide de grilles</i> <input type="checkbox"/>		Ml	
Vidange,	40	Prétraitement des boues de vidange		U		

Type de prestation	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁴	Site ou lieu où les Services doivent être prestés		Délai de réalisation de la prestation des Services
	N° d'ordre du service	Tâches à effectuer						
curage, débouchage des fosses, puits perdus et regards de visite	41	Vidange des fosses		M ³				
	42	Vidange des puits perdus		M ³				
	43	Curage des caniveaux		M ³				
	44	Curage des fosses		M ³				
	45	Vidange des bacs dégraisseurs		M ³				
	46	Débouchage des canalisations		U				
	47	Curage des regards et enlèvement des déchets issus du curage		M ³				
	48	Entretien de puits perdus ⁵		F				
	49	Entretien des bassins (enlèvement des déchets)		F				
	50	Vidange des silos à boues		M ³				
Lutte les insectes, les reptiles et autres nuisibles	51	Traitement contre les rats et souris		U				
	52	Traitement contre les termites		U				
	53	Traitement contre les cafards		U				
	54	Traitement contre les fourmis		U				
	55	Traitement contre les moustiques, mouches, etc.		U				

⁵ L'autorité contractante précise ce qu'il entend par entretien de puits perdus

Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁴	Site ou lieu où les Services doivent être prestés		Délai de réalisation de la prestation des Services
Type de prestation	N° d'ordre du service						
	56	Traitement contre les reptiles (serpent, gecko, salamandre lézard)		U			
	57	Traitement contre les chauves-souris		U			
	58	Traitement contre les abeilles		U			
	59	Traitement contre les poux, les puces, et les sarcoptes		U			

N.B : Le prestataire préparera son offre sur la base des périodicités précisées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que l'administration se réserve le droit, si les circonstances l'obligent de modifier cette périodicité.

II.1.3- Dans les locaux pour archive

Le nettoyage du local pour archives requiert des soumissionnaires l'utilisation de l'aspirateur à poussière. L'humidité est à proscrire dans ces lieux.

II.1.4- Dans les bâtiments administratifs à usage technique : bâtiments en milieu de soins et autres

II.1.4.1- En milieu de soins

Désignation				Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services	
Type de prestation	N° d'ordre du service	Tâche à effectuer	Contenu de la tâche						
	<i>[Insérer le numéro du Service]</i>	<i>[L'autorité contractante fait son choix en cochant les services concernés pour son dossier]</i>	<i>A cocher</i>	<i>[L'autorité contractante précise s'il y a lieu le contenu de la tâche]</i>	<i>[Unité de mesure]</i>	<i>[L'autorité contractante indique la quantité]</i>	<i>[Lieu de réalisation du service]</i>	<i>[L'autorité contractante précise le niveau de risque en fonction lieu]</i>	<i>[L'autorité contractante indique la périodicité de réalisation du service]</i>
Entretien /nettoyage des locaux	1	Balayage humide/dépoussiérage humide des sols			M ²				
	2	Lessivage, rinçage, désinfection des sols,			M ²				
	3	Dépoussiérage humide et nettoyage/désinfection des parois (murs, cloisons, plinthes, plafonds des bâtiments etc.)			M ²				
	5	Dépoussiérage humide et nettoyage/désinfection des poteaux, des portes, des fenêtres, des étagères, des placards, des luminaires etc.			U				

⁶ Si applicable.

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâche à effectuer	Contenu de la tâche					
	6	Dépoussiérage humide et nettoyage/désinfection des meubles et matériel (bureaux, armoires, tables, chaises, postes téléphoniques, etc.)		U				
	7	Lavage et désinfection des murs extérieurs carrelés des bâtiments		M ²				
	8	Dépoussiérage humide des murs extérieurs non carrelés des bâtiments		M ²				
	9	Nettoyage et désinfection des barres d'appui, poignées, interrupteurs, boutons appels, etc.		U				
	10	Nettoyage des vitres		M ²				
	11	Nettoyage des brasseurs d'air et extérieur de climatiseurs, extincteurs		U				
	12	Dépoussiérage des moquettes		M ²				
	13	Lavage et désinfection des moquettes		M ²				
	14	Balayage humide et Nettoyage/désinfection des escaliers (marches et contremarches, rampes)		M ²				
	15	Nettoyage/désinfection des couloirs intérieurs		M ²				

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâche à effectuer							
Entretien /nettoyage des cours	16	Nettoyage et désinfection des sanitaires			U				
	17	Cirage des revêtements en gerflex avec un produit adapté			M ²				
	18	Nettoyage à fond			M ²				
	19	Entretien de la cour (balayage, désherbage) et alentours, parking, garages			M ²				
	20	Dépoussiérage humide et nettoyage des aires de repos (sol, bancs, banquettes, plafond Hall, hangars, piliers, poteaux etc.)			M ²				
	21	Nettoyage/désinfection/entretien des aires de lavage			M ²				
	22	Balayage des caniveaux ouverts			M ²				
	23	Entretien des latrines			U				
	24	Nettoyage des toitures			F				
25	Lavage des dispositifs de lavage des mains			U					
26	Approvisionnement en eau des dispositifs de lavage des mains			U					

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâche à effectuer	Contenu de la tâche					
	27	Evacuation des eaux usées des dispositifs de lavage des mains		U				
Entretien /nettoyage des espaces verts	28	Arrosage de pelouse		M ²				
	29	Arrosage de plantes ornementales		MI				
	30	Arrosage d'arbres et de plantes ornementales		U				
	31	Désherbage des espaces verts		M ²				
	32	Nettoyage du jardin		M ²				
	33	Binage des sols		M ²				
	34	Tonte de la pelouse		M ²				
	35	Taille/élagage des arbres ;		U				
	36	Taille des plantes ornementales ;		MI				
	37	Taille des plantes ornementales		U				
	38	Amendements nécessaires aux sols par apports de fertilisants (engrais, fumier,...)		M ²				
	39	Repiquage des surfaces dégradées et remplacement des plantes défailantes		M ²				
	40	Traitement phytosanitaire des surfaces et des essences plantées		U				

		Désignation		Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
Type de prestation	N° d'ordre du service	Tâche à effectuer						
	41	Remplacement d'arbres morts ou terrassés			U			
	42	Protection des espaces verts	<i>L'AC fait son choix en cochant</i> A l'aide de haies vives <input type="checkbox"/> A l'aide de haies barbelées <input type="checkbox"/> A l'aide de grilles <input type="checkbox"/>		MI			
Gestion des déchets biomédicaux	43	Lavage et Désinfection des poubelles			U			
	44	Pesage des déchets			U			
	45	Pré-collecte des déchets biomédicaux			Kg			
	46	Pré-collecte des ordures ménagères			Kg			
	47	Collecte des déchets biomédicaux			Kg			
	48	Collecte des ordures ménagères			Kg			
	49	Transport intra hospitalier des déchets biomédicaux			Kg			
	50	Transport intra hospitalier des ordures ménagères			Kg			
	51	Transport extra hospitalier des déchets biomédicaux			Kg			
	52	Transport extra hospitalier des ordures ménagères			Kg			

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Contenu de la tâche	Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâche à effectuer							
	53	Incinération intra hospitalière des déchets biomédicaux			Kg				
	54	Incinération extra hospitalière des déchets biomédicaux			Kg				
	55	Enfouissement des ordures ménagères/cendres, mâchefers, des déchets biomédicaux incinérés.			Kg				
Vidange, curage, débouchage des fosses, puits perdus et regards de visite	56	Vidange des fosses			M ³				
	57	Prétraitement des boues de vidange			U				
	58	Vidange des puits perdus			M ³				
	59	Curage des caniveaux			M ³				
	60	Curage des fosses			M ³				
	61	Vidange des bacs dégraisseurs			M ³				
	62	Débouchage des canalisations			U				
	63	Curage des regards et enlèvement des déchets issus du curage			M ³				
	64	Entretien de puits perdus ⁷			F				
	65	Entretien des bassins (enlèvement des déchets)			F				

⁷ L'autorité contractante précise ce qu'il entend par entretien de puits perdus

Type de prestation	N° d'ordre du service	Désignation		Unité physique	Quantité ⁶	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Niveau du risque	Périodicité de réalisation de la prestation des Services
		Tâche à effectuer	Contenu de la tâche					
	66	Vidange des silos à boues		M ³				
Lutte contre les vecteurs et autres nuisibles en milieu de soins et dans les laboratoires	67	Traitement contre les rats et souris		U				
	68	Traitement contre les termites		U				
	69	Traitement contre les cafards		U				
	70	Traitement contre les fourmis		U				
	71	Traitement contre les moustiques, mouches, etc.		U				
	72	Traitement contre les reptiles (serpent, gecko, salamandre lézard)		U				
	73	Traitement contre les chauves-souris		U				
	74	Traitement contre les abeilles		U				
	75	Traitement contre les poux, les puces, et les sarcoptes		U				

N.B : Le prestataire préparera son offre sur la base des périodicités précisées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que l'administration se réserve le droit, si les circonstances l'obligent de modifier cette périodicité.

II-1.4.2- Dans les autres bâtiments administratifs à usage technique

L'autorité contractante choisit en fonction de la spécificité du bâtiment, les prestations relevant de l'une des sous-catégories de bâtiments ci-dessus décrites. Elle tient compte de cette spécificité pour prescrire ou interdire l'usage de certains produits ou matériels.

II.2- PERSONNEL ET MATERIEL

Pour l'exécution des tâches précisées ci-dessus, le prestataire de service fournit le personnel qualifié et le matériel nécessaires. Il en tient compte pour la détermination de ses prix unitaires.

II.2.1- Personnel requis pour l'entretien/nettoyage des locaux y compris la cour

II.2.1.1- Les bâtiments administratifs autres que les bâtiments en milieu de soins

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes.

Nature des prestations	Poste requis	Diplôme	Nombre d'année d'expérience dans le domaine	Effectif <i>(L'Autorité contractante précise à titre indicatif les effectifs nécessaires par poste)</i>
Entretien/nettoyage des locaux, cours et aires de repos ;	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an en entretien/nettoyage des locaux	
	Chef d'équipe	CEPE ou équivalent		
	Technicien de surface	-	-	
	Agent de propreté	-	-	
Entretien/nettoyage des espaces verts	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an dans le domaine de l'entretien des	
	Chef d'équipe	CEPE ou équivalent		
	Jardinier	-		

Nature des prestations	Poste requis	Diplôme	Nombre d'année d'expérience dans le domaine	Effectif <i>(L'Autorité contractante précise à titre indicatif les effectifs nécessaires par poste)</i>
			espaces verts	
Vidange, curage, débouchage des fosses, puits perdus et regards de visite	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an dans la gestion des eaux usées et excréta	
	Chauffeur	Permis de conduire Catégorie C	1 an en conduite de camion vidangeur	
	Plombier	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	1 an en plomberie	
	Agent vidangeur			
	Agent cureur			
Lutte contre les vecteurs et autres nuisibles	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an d'expérience dans la lutte contre les vecteurs et les nuisibles	
	Chef d'équipe	CEPE ou équivalent		
	Agent applicateur ⁸	-		

N.B :

- Fournir les copies légalisées des diplômes, les CV actualisés dûment signés et les certificats/attestations de travail du contrôleur et des chefs d'équipe;
- Pour le personnel d'exécution, les pièces justificatives (CV si l'expérience est demandée et les certificats demandés) sont fournies après l'attribution du marché mais avant la contractualisation ;
- Le chef d'équipe est demandé en fonction de la consistance des prestations demandées. Il n'est pas requis dans tous les marchés.

⁸ La fonction d'agent applicateur est interdite aux femmes enceintes et aux enfants.

- Après l'attribution du marché, le titulaire du marché est tenu de faire former l'ensemble du personnel affecté aux prestations par des formateurs qualifiés avant le début des prestations. La formation se fait sur le site et sous le contrôle de l'autorité contractante. Les formateurs doivent répondre aux profils suivants : au moins un technicien en génie sanitaire et un technicien environnementaliste. Les frais de formation sont à la charge du prestataire conformément aux dispositions en vigueur.
- Les salaires minima du personnel sont régis par :
 - ✓ le décret n°2000-301/PRES/PM/METSS du 30 juin 2000 portant modification des salaires minima par catégories professionnelles pour les branches d'activités non régies par les conventions collectives ;
 - ✓ le décret n°2008-739/PRES/PM/MTSS/MCPEA/MEF du 17 novembre 2008 portant augmentation des salaires des travailleurs régis par le code du travail ;
 - ✓ le décret n°2012-633/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2012 portant relèvement des salaires minima des travailleurs du secteur privé régis par le code du travail.

II.2.1.2- Les bâtiments situés en milieu de soins

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

Nature des prestations	Poste requis	Diplôme	Nombre d'année d'expérience dans le domaine	Effectif <i>(L'Autorité contractante précise à titre indicatif les effectifs nécessaires par poste)</i>
- Entretien/nettoyage des locaux, cours et	Contrôleur	Technicien d'hygiène hospitalière ou équivalent	1 an en entretien/nettoyage	

Nature des prestations	Poste requis	Diplôme	Nombre d'année d'expérience dans le domaine	Effectif <i>(L'Autorité contractante précise à titre indicatif les effectifs nécessaires par poste)</i>
aires de repos ; - Gestion des déchets biomédicaux	Chef d'équipe	CEPE ou équivalent	des locaux	
	Technicien de surface			
	Agent de propreté	-	-	
Entretien/nettoyage des espaces verts	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an dans le domaine de l'entretien des espaces verts	
	Chef d'équipe	CEPE ou équivalent		
	Jardinier	-	1 an en entretien de jardin	
Vidange, curage, débouchage des fosses, puits perdus et regards de visite	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an dans la gestion des eaux usées et excréta	
	Chauffeur	Permis de conduire Catégorie C	1 an en conduite de camion vidangeur	
	Plombier	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	1 an en plomberie	
	Agent vidangeur			
	Agent cureur			
Lutte contre les vecteurs et autres nuisibles	Contrôleur	BEPC ou équivalent	1 an d'expérience dans la lutte contre les vecteurs et les nuisibles	
	Chef d'équipe	CEPE ou équivalent		
	Agent applicateur ⁹	-		

⁹ La fonction d'agent applicateur est interdite aux femmes enceintes et aux enfants.

N.B :

- Fournir les copies légalisées des diplômes, les CV actualisés dûment signés et les certificats/attestations de travail du contrôleur et des chefs d'équipe;
- Pour le personnel d'exécution, les pièces justificatives (CV si l'expérience est demandée et les certificats demandés) sont fournies après l'attribution du marché mais avant la contractualisation ;
- Le chef d'équipe est demandé en fonction de la taille des locaux à entretenir. Il n'est pas requis dans tous les marchés.
- Après l'attribution du marché, le titulaire du marché est tenu de faire former l'ensemble du personnel sur l'hygiène de base en milieu hospitalier avant le début des prestations. La formation se fait sur le site et sous le contrôle de l'autorité contractante. Les formateurs doivent répondre aux profils suivants : au moins un technicien en génie sanitaire et un technicien environnementaliste. Les frais de formation sont à la charge du prestataire conformément aux dispositions en vigueur.
- Les salaires minima du personnel sont régis par :
 - ✓ le décret n°2000-301/PRES/PM/METSS du 30 juin 2000 portant modification des salaires minima par catégories professionnelles pour les branches d'activités non régies par les conventions collectives ;
 - ✓ le décret n°2008-739/PRES/PM/MTSS/MCPEA/MEF du 17 novembre 2008 portant augmentation des salaires des travailleurs régis par le code du travail ;
 - ✓ le décret n°2012-633/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2012 portant relèvement des salaires minima des travailleurs du secteur privé régis par le code du travail.

Le temps de travail minimum requis est de quatre (4) heures par jour. Le travail en milieu de soins se fait tous les jours.

I.2.2- Matériel requis pour entretien/nettoyage des bâtiments administratifs toutes catégories confondues

Type de prestation	Désignation			Nombre requis
	Type de matériel		<i>À cocher</i>	
	N° d'ordre	<i>[L'Autorité contractante fait son choix en cochant le matériel requis pour son dossier en tenant compte des caractéristiques de ses locaux]</i>		<i>[L'Autorité contractante précise le nombre par type de matériel]</i>
Entretien/nettoyage des locaux et cour	1	Aspirateur pour le dépoussiérage des moquettes		
	2	Aspirateur à main pour le dépoussiérage		
	3	Aspirateur à eau pour moquette		
	4	Seau		
	5	Mono brosse lustreuse		
	6	Mono brosse à pression pour moquette		
	7	Nettoyeur à haute pression		
	8	Auto-laveuse (A demander uniquement pour les bâtiments à usage technique disposant de grandes surfaces libres à nettoyer)		
	9	Élévateur/nacelle/échafaudage (A demander uniquement pour les bâtiments à niveaux)		
	10	Machine à injection (A demander uniquement pour les bâtiments à niveaux)		
	11	Appareil de désinfection		
	12	Équipements de protection individuelle (tenue de protection, bottes, gants, lunettes, cache-nez,...)		
	13	Lot de petits outillages et/ou matériel (machette, dabras, râteau, pelle à ordures...)		
Entretien/nettoyage des	14	Tondeuse (caractéristiques à préciser en fonction de la taille du jardin)		
	15	Taille haies		
	16	Cisailles		
	17	Sécateur		
	18	Tourniquet		

Type de prestation	Désignation			Nombre requis
	Type de matériel		<i>A cocher</i>	
espaces verts	N° d'ordre	<i>[L'Autorité contractante fait son choix en cochant le matériel requis pour son dossier en tenant compte des caractéristiques de ses locaux]</i>		<i>[L'Autorité contractante précise le nombre par type de matériel]</i>
	19	Tuyau d'arrosage		
	20	Brouette		
	21	Tronçonneuse		
	22	Échelle		
	23	Lot de petits matériels (binette, pioche, pelle machette, daba, râteau, balai...)		
	24	Matériel de désinfection (atomiseur, pulvérisateur,...)		
	25	Équipements de protection individuelle (tenue de protection, bottes, gants, lunettes, cache-nez,...)		

N.B : La disponibilité du matériel est justifiée par l'un des moyens suivants : reçu d'achat, carte grise, liste notariée, contrat de location

II. 3- Produits pour entretien/nettoyage, toutes les catégories de bâtiments administratifs confondues

II.3.1 Produits requis pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs autres que les bâtiments en milieu de soins

Désignation			L'Autorité contractante choisit en cochant	Produits proposés par le soumissionnaire
Type de prestation	N° d'ordre	Catégorie de produit demandé par l'administration		
Entretien/nettoyage des locaux et cour	1	Désinfectant/détergent désinfectant		
	2	Détergent pour sol et mobilier		
	3	Produits dégraissants		
	4	Produits détartrant pour les carreaux		
	5	Produits pour décapage des carreaux		
	6	Désodorisant pour les bureaux et toilettes		
	7	Détergent liquide pour vitre		
	8	Produits homologués contre les insectes et autres nuisibles.		
Entretien/nettoyage des espaces verts	9	Herbicides		
	10	Produits phytosanitaires homologués ;		
	11	Engrais homologués/fumier organique.		

N.B : Que ce soit pour l'entretien/nettoyage des locaux ou l'entretien /nettoyage des espaces verts :

- le prestataire précise pour chaque catégorie de produit la marque qu'il propose ;
- le nettoyage du local pour réfectoire, cantine, cuisine requiert que les soumissionnaires fournissent des produits à usage alimentaire.
- les produits multi propriétés (plusieurs produits en un) sont admis ;

- les fiches techniques des différents produits chimiques doivent être présentées à l'autorité contractante avant le début de l'exécution.

II.3.2 Produits requis pour l'entretien/nettoyage en milieu de soins

Désignation			L'Autorité contractante choisit en cochant	Proposition du soumissionnaire
Type d'espace	N° d'ordre	Catégorie de produit		
Locaux	1	Détergent désinfectant pour sol, surface et mobilier		
	2	Spray détergent-désinfectant		
	3	Poudre ou crème à récurer		
	4	Détergent ou détergent désinfectant vitre		
	5	Détergent-Détartrant		
	6	Détergent-dégraissant		
	7	Désodorisant		
	8	Détergent-désinfectant-détartrant		
	9	Détergent-désinfectant-dégraissant		
Espaces verts	10	Produits phytosanitaires homologués ;		
	11	Engrais homologués/fumier organique.		

N.B : Que ce soit pour l'entretien/nettoyage des locaux ou l'entretien /nettoyage des espaces verts :

- le prestataire précise pour chaque catégorie de produit la marque qu'il propose ;
- les produits multi propriétés (plusieurs produits en un) sont admis ;
- les fiches techniques des différents produits chimiques et fiches de sécurité doivent être présentées à l'autorité contractante avant le début de l'exécution.

II.4- Consommables pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs

II.4.1- Consommables pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs autres qu'en milieu de soins

N° d'ordre	Désignation	<i>L'Autorité contractante choisit en cochant</i>
1	Serpillières	
2	Torchons/Lingettes sans fibres	
3	Eponges végétales	
4	Balais coco	
5	Balais à manches	
6	Gants	
7	Bavière ou cache-nez	
8	Tête de loup	
9	Ventouse	
10	Raclette	
11	Brosse à WC	
12	Brosse à manche	

II.4.2- Consommables pour l'entretien/nettoyage des bâtiments administratifs en milieu de soins

N° d'ordre	Désignation	<i>L'Autorité contractante choisit en cochant</i>
1	Serpillières en coton (couleur grise, couleur noire, couleur blanche)	
2	Lingettes sans fibres	
3	Eponges végétales	
4	Balais coco	
5	Balais à manches	
6	Gants de ménage	
7	Gants en cuir	
8	Bavière ou cache-nez	
9	Tête de loup	
10	Ventouse	
12	Raclette	
13	Brosse à WC	
14	Brosse à manche	

II.5- Horaires des prestations

Les horaires des prestations sont à déterminer par le prestataire en accord avec les occupants des locaux.

II.6- Dispositions particulières

Tous les employés du prestataire de service porteront des vêtements distinctifs durant les travaux. Celui-ci sera responsable de tous les dégâts causés dans le cadre du travail par ses employés.

Le prestataire doit fournir à son personnel le matériel de protection adapté à leur poste de travail (gants, bottes, masques etc).

Il est tenu de respecter les normes fixées par la législation sur l'hygiène en vigueur au Burkina Faso.

Annexe 2

Bordereau des prix et calendrier d'exécution des Services courants

Monnaie de l'offre <i>[en conformité avec la clause 15 des IC]</i>					Date <i>[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]</i> AAO No.: <i>[Insérer les références de l'avis d'Appel d'Offres]</i> Variante No. : <i>[Référence, le cas échéant et si le DAO l'autorise à condition de soumissionner pour la solution de base]</i>
1	2	3	4	5	6
N° Service(s)	Description Service(s)	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité ¹ (Nombre d'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (Colonne 4 X colonne 5)
<i>[Insérer le No de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer l'identification du service]</i>	<i>[Insérer la date de réalisation offerte]</i>	<i>[Insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]</i>	<i>[Insérer le prix unitaire HT de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix total HT pour l'article]</i>
				Prix total hors TVA	<i>[Insérer le prix total hors TVA]</i>
				TVA (18%)	<i>[Insérer le montant de la TVA]</i>
				Prix total TTC	<i>[Insérer le prix total toutes taxes comprises]</i>

¹ Si applicable.

Arrêté la présente soumission à la somme de :

- *(indiquer montant toutes taxes comprises en lettres et en chiffres).*
- *(indiquer montant hors TVA en lettres et en chiffres)*
- *(indiquer le montant de la TVA en lettres et en chiffres)*

Date *[Insérer la date]*

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]*
Date

Annexe 3

Bordereau des prix et calendrier de réalisation des Services courants

Monnaie de l'offre					Date <i>[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]</i>
					DdP No.: <i>[Insérer les références de l'avis de Demande de prix]</i>
					Variante No.: <i>[Référence, le cas échéant et si le DdP l'autorise à condition de soumissionner pour la solution de base]</i>
1	2	3	4	5	6
N° Service(s)	Description Service(s)	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité ¹ (Nombre d'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (Colonne 4 X colonne 5)
<i>[Insérer le No de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer l'identification du service]</i>	<i>[Insérer la date de réalisation offerte]</i>	<i>[Insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]</i>	<i>[Insérer le prix unitaire HT de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>
				Prix total hors TVA	<i>[Insérer le prix total hors TVA]</i>
				Montant TVA (18%)	<i>[Insérer le montant de la TVA]</i>
				Prix total toutes taxes comprises	<i>[Insérer le prix total toutes taxes comprises]</i>

Arrêté la présente soumission à la somme de :

- *(indiquer montant hors TVA en lettres et en chiffres)*
- *(indiquer le montant de la TVA en lettres en et chiffres)*
- *(indiquer montant toutes taxes comprises en lettres et en chiffres).*

Date *[Insérer la date]*

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature],*

¹Si applicable.